

Chronique économique

Comité de liaison des fruits tropicaux et légumes de contre saison (COLEAMA) Réunion du 11 mai 1973

R.M. CADILLAT

Trop souvent, et malheureusement, les souhaits, les belles recommandations votés avec plus ou moins d'enthousiasme lors des clôtures de réunions internationales restent vœux pieux que l'on est heureux de remémorer aux réunions ultérieures.

D'aucuns pensaient qu'il en serait de même de la seconde recommandation : «Création d'un comité de liaison international des fruits tropicaux et légumes de contre-saison originaires des EAMA composé de représentants des états associés exportateurs et de professionnels européens» prise à l'unanimité lors de la rencontre internationale des professionnels de la production et de la commercialisation des fruits tropicaux et légumes de contre-saison des états associés tenue à Rungis les 4 et 5 mai 1972.

Mais un an plus tard, presque jour pour jour, ce comité était créé : le 11 mai 1973, à Bruxelles, lors de l'assemblée constitutive en présence de plus d'une soixantaine de spécialistes de ces produits réunis dans le cadre de la 46^{ème} Foire internationale de Bruxelles. A l'initiative du conseil de coordination des EAMA, une réunion s'était tenue à Bruxelles en octobre 1972. Elle avait commencé à concrétiser la recommandation. Une séance avait réuni les représentants de la C.E.E., de la production des EAMA, de la commercialisation des pays africains et européens à l'occasion du Salon international de l'Alimentation, à Paris, le 16 novembre 1972.

Au cours de ces réunions, les bases du comité avaient été avancées, ainsi que l'ébauche du programme d'action. Un groupe de travail avait été désigné. C'est celui-ci qui, lors des nombreuses réunions tenues dans un cadre restreint, étudia et approfondit les problèmes posés par la création et la définition du programme d'action de ce comité, afin de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale constitutive.

Elle fut présidée par M. T. NTAKABURIMVANO, secrétaire général adjoint au conseil de coordination des EAMA à la Communauté économique européenne.

M. DELHOMME, Tropic Frucht Kontor, présenta, au nom du groupe de travail, le rapport d'activité et les propositions sur l'organisation, le programme soumis à l'assemblée pour la constitution et la vie future du comité.

Il s'agissait tout d'abord de son existence légale et de son organisation matérielle. Le droit européen n'a pas encore adopté une réglementation en matière d'association nationale, aussi la législation nationale la plus libérale a été choisie : c'est la loi belge d'octobre 1919 sur les associations sans but lucratif.

L'objet du Comité est de faciliter par des travaux de recherche et d'étude l'effort commun entrepris pour développer et assurer de manière permanente l'information qui lui est nécessaire, et d'être ainsi en mesure de prendre toutes dispositions de caractère général propres à favoriser l'harmonisation de la production et de la distribution des produits concernés.

A cet égard, le comité assurera notamment la représentation des intérêts généraux correspondant à son objet auprès des instances internationales et gouvernementales.

Les membres sont uniquement des représentants des milieux professionnels, de la production, de la recherche, du conditionnement, de l'exportation, du transport, du transit, de l'importation, de la distribution des produits concernés, ressortissants des états africains et malgache associés et des états membres de la CEE.

L'engagement de chaque membre est strictement limité à l'objet de l'association, et au règlement du montant d'une cotisation d'entrée et d'une cotisation annuelle (10.000 F belges).

Il fut expliqué les problèmes et solutions envisagés pour l'organisation du secrétariat afin qu'il remplisse son rôle et qu'il exécute le programme de travail de façon efficace et légère à la fois compte tenu de l'aspect matériel et financier.

Le programme d'action prévu par le groupe concerne les quatre objectifs suivants :

- information permanente et réciproque,
- actions de publicité et de promotion,
- étude des transports aériens et maritimes,
- représentation du comité au sein de certains organismes nationaux et internationaux.

Le pourquoi et le comment des composantes de l'information statistique, prévisionnelle et de conjoncture, agro-technique fut expliqué ainsi que la nécessité de transmettre ses informations.

Pour l'action publicitaire et promotionnelle, il fut exposé comment la financer, la réaliser, à qui s'adresser, comment la contrôler, en apprécier les coûts et les méthodes, étant bien entendu que le comité ne doit, en aucun cas, s'immiscer dans les circuits commerciaux.

Il fut évoqué le problème de formation, de stage, de séminaire, de recherche des régions encore peu approvisionnées, des actions de vente etc., dont le comité devra décider pour la prochaine campagne selon une certaine priorité.

Le problème des transports a retenu tout particulièrement l'attention du groupe de travail, tant pour le maritime que l'aérien. Il s'agit non seulement du transport en lui-même, mais de problèmes antérieurs et postérieurs : entreposage frigorifique, facilités de transit, coordination, conteneurs, palettisation, sans oublier le prix du frêt.

Pour la liaison avec les organisations internationales existantes (FAO, CEE, OCDE), le but envisagé est de faire connaître le comité de liaison, de donner des avis et des recommandations, de faire réaliser les buts définis par le comité.

Certes, tous ces objectifs ne sont pas exclusifs, mais sont ceux que le groupe de travail a considéré comme prioritaires.

Celui-ci suggère également à l'assemblée la création de commissions suivant celles du comité afin de rendre son action plus effective.

L'assemblée, après échange de vues et discussions de certains points présentés par le groupe de travail, et l'adhésion de cinquante membres, donna vie au Comité de Liaison.

Le conseil d'administration, composé de 16 membres, par moitié africains, par moitié européens, fut désigné.

M. N'KOUMO MOBIO, directeur général de la SODEFEL (Côte d'Ivoire) fut élu Président, M. E. AZOULAY (Éts AZOULAY, France) Vice-Président.

Secrétaires généraux : MM. DELHOMME (Cie fruitière, France), MALINKE (OPAM, Mali).

Trésorier : M. RONSE (EXOPRIM, Belgique).

Il fut décidé qu'outre les membres professionnels du comité, feraient partie du conseil d'administration, à titre de conseillers :

- un représentant du comité de coordination des EAMA,
- un représentant des services de la commission des Communautés économiques européennes,
- un représentant de l'Institut français de Recherches fruitières Outre-Mer, en la personne de M. CADILLAT, que M. MOBIO qualifia de père spirituel du comité, car c'est lui qui avait suggéré et proposé la création d'un comité de liaison en mai 1972 (compte rendu 4/5/72, VIII/710/72/B-I/F-p. 152).

L'assemblée approuva l'institution de commissions dont la responsabilité fut confiée à M. CADILLAT pour l'information, M. SERRANO pour la promotion, M. BROUSSE pour le transport.

Les membres du conseil d'administration élus furent :

- M. BIGENDAKO, Comité de promotion des fruits et légumes du Burundi,
- M. BROUSSE, établissements BROUSSE et VERGEZ, France,
- M. GIAMA ISSA, Ente nazionale banane, Somalie,
- M. KABORE, UVOCAM, Haute Volta,
- M. N'DIAYE, Horticulteurs, maraîchers et horticoles, Presqu'île du Cap vert, Sénégal,
- M. NGOM-NGOUDI, SOCA Fruits, Cameroun,
- M. RATTO, COMAFRICA, Italie,
- M. SERRANO, T. PORT, Allemagne,
- M. VAN DER SCHALK, importateur, Allemagne,
- M. VAN PELT, Bud, Hollande.

Avant que le premier conseil ne se réunisse, il fut rendu hommage à M. CELLERIER, chef de division à la Direction générale de l'Aide au Développement, à MM. DAVID et HATTET, ses collaborateurs, à la commission de la CEE et à M. SYLLA, secrétaire général du conseil de coordination des EAMA associés à la CEE. C'est sous leurs auspices et aide qu'ont pu être menés à bien les réunions et travaux entrepris bénévolement depuis la réunion de Rungis.

Le déjeuner et le cocktail dans les stands africains offerts respectivement par la Foire de Bruxelles et la Communauté économique européenne permirent aux participants, aux membres du comité (l'adhésion n'est pas close), aux fonctionnaires des administrations, aux journalistes de mieux se connaître et de commencer à oeuvrer pour ce nouveau comité de liaison en qui un grand espoir est fondé.



LA
COMPAGNIE
DES
BANANES
SOCIÉTÉ ANONYME
IMPORTATEURS DE BANANES

Siège Social
15, rue du 4 septembre
75-PARIS (2^e)
Tél. : 266-23-33
Téleg. : LACIEBAN-PARIS
Télex : n° 22.512